



La Ferrière



Renan



Sonvilier



Saint-Imier



Villeret



Cormoret



Courtelary



Cortébert



Corgémont



Sonceboz-Sombeval

Communiqué de presse

ERGUËL SPORTS SA

Patinoire d'Erguël : reculer pour mieux sauter

Le début des travaux d'assainissement de la patinoire d'Erguël est reporté d'une année. La décision est tombée mardi, motivée par des questions d'ordre technique.

Réunie en assemblée générale ce 14 février, la société Erguël Sports SA a fait le point sur le projet d'assainissement de la patinoire. Les dix maires des communes actionnaires ont décidé à l'unanimité de reporter le début des travaux au printemps 2018, alors qu'il était initialement prévu cette année.

Ce report est motivé par des raisons techniques, essentiellement liées au fait que toutes les charges et conditions du permis de construire ne sont pas connues à ce jour. Or, pour tenir la date de début des travaux, fixée initialement à mi-mars, les premières adjudications pour le gros œuvre auraient dû être effectuées sans retard. Les maires ont estimé qu'il était risqué de procéder ainsi compte tenu du fait que la teneur précise du permis de construire n'est pas connue à ce jour.

Cette situation est regrettable, mais les maires tiennent à préciser que la Préfecture et les offices concernés n'en sont pas responsables, tous les acteurs de ce dossier ayant fait au mieux pour avancer le plus rapidement possible. Il est apparu que le calendrier, qui a toujours été considéré comme serré, était finalement trop optimiste sur ce plan.

Si les maires regrettent ce report, ils estiment par contre que le projet pourra ainsi être mené avec un maximum de sérénité, dans le respect des utilisateurs, des entreprises, du budget et des communes.

L'assemblée générale a par ailleurs ratifié la nomination de Benjamin Rindlisbacher au conseil d'administration de la société Erguël Sports SA, suite à son entrée en fonction en tant que nouveau maire de la commune de Courtelary.

Le Conseil d'administration d'Erguël Sports SA

15 février 2017